



Grille de salaire ouvrier joaillier

Par **alexandre**, le **23/09/2012** à **00:21**

Bonjour,

je suis ouvrier joaillier en cdi depuis 2004 dans la même boutique et depuis ce jour, je n'ai jamais été augmenté niveau taux horaire (prime divers total + 50€).

J'aimerais savoir si cela est normal? Car à chaque fois que je demande une augmentation à mon patron, il me répond que ce n'est pas possible car j'ai déjà atteint mon salaire maximum soit 1662€ net par mois. Je travaille dans ce domaine depuis 1992. Sachant que je fais de la fabrication (de la bague simple à la bague joaillerie), du sertissage (serti grille, serti clos, serti rail, serti grains), de la réparation, du réenfilage, soudure sur laser, gravure sur ordinateur. Certaines personnes pourront dire que je suis payé par rapport à ce que je vaut. Ce que je conçois tout à fait, alors que je suis capable de faire 10 mise en taille (nettoyage, polissage...) /H.

J'aimerais connaître le taux horaire dont je serai en droit de demander à ce jour? Je pense rencontrer le prud'hom, quand pensez-vous?

Cordialement Alexandre

Par **pat76**, le **25/09/2012** à **16:30**

Bonjour

Votre Convention collective est :

Bijouterie, orfèvrerie, Joaillerie (fabrication). N° de Brochure 3051.

Vous devez vérifier la grille salariale indiquée dans votre convention collective.

Quel échelon et quel niveau sont précisés sur vos bulletins de salaire?